

## ERRATUM

---

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 31 août 2020 relativement à l'entrée en vigueur du règlement RCG 20-014-3.

L'objet du règlement aurait du se lire ainsi :

« La modification prolonge la délégation jusqu'au 24 septembre 2020. ».

Fait à Montréal, le 4 septembre 2020

Le greffier de la Ville, août  
Yves Saindon, avocat